11 Numéro de publication:

0 143 704 A2

12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 84402360.6

1 Int. Cl.4: B 65 D 47/06

22 Date de dépôt: 20.11.84

30 Priorité: 21.11.83 FR 8318515

Demandeur: Société dite : ETABLISSEMENTS MARIUS MILLET & CIE, Pratz, F-39170 Saint Lupicin (FR)

43 Date de publication de la demande: 05,06.85 Builetin 85/23 (72) Inventeur: Perrier, Robert, Pratz par Saint Lupicin(Jura) (FR) Inventeur: Defferad, Jean-Marie, Pratz par Saint Lupicin(Jura) (FR)

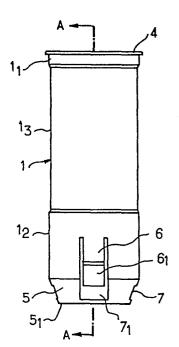
84 Etats contractants désignés: BE CH DE GB IT LI LU NL

Mandataire: Cabinet BERT, DE KERAVENANT & HERRBURGER, 115, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris (FR)

Dispositif verseur pour bidon ainsi que les bidons pourvus de ce dispositif.

a) Verseur pour bidon se composant d'un manchon cylindrique creux (1), ouvert à ses deux extrémités et destiné à être placé à l'intérieur du goulot (2,1) de manière à être mobile par coulissement entre deux positions extrêmes, des moyens de retenue étant prévus sur la paroi externe du manchon à proximité de ses extrémités pour déterminer ces deux positions extrêmes de coulissement.

b) Verseur caractérisé en ce que l'un des moyens de retenue est constitué par des languettes (6) orientées longitudinalement et semi-découpées dans la paroi du manchon, ces languettes présentant sur leur face externe une surépaisseur en forme de dents de scie (6,1) pour leur accrochage sur le bord intérieur du goulot, en empêchant la sortie complète du verseur lors de sa mise en position d'utilisation.



P 0 143 704 A2

1

"Dispositif verseur pour bidon ainsi que les bidons pourvus de ce dispositif".

5

10

1.5

20

25

L'invention concerne un dispositif verseur pour bidon ainsi que les bidons pourvus de ce dispositif.

Pour faciliter le versement du contenu d'un bidon et, par exemple, d'un bidon d'huile à l'intérieur d'un moteur de véhicule automobile, il est connu de prévoir un manchon creux ouvert à ses deux extrémités à l'intérieur du goulot de bidon, ce manchon étant mobile par coulissement entre deux positions extrêmes pour l'une desquelles ou position de non-utilisation, il est coulissé à l'intérieur du bidon et pour l'autre desquelles, il est coulissé vers l'extérieur du bidon afin de prolonger le goulot et de faciliter le versement du liquide contenu dans le bidon.

Cependant, ces dispositifs verseurs, pour être idéals, doivent établir une bonne étanchéité avec la paroi interne du goulot, notamment dans la position d'utilisation, ils doivent pouvoir être mis en place aisément sur le goulot du bidon sans subir de déformation permanente et ils doivent présenter des moyens qui assurent la retenue du manchon sur le goulot du bidon sans risque de déboitement lors de sa mise en position d'utilisation, ces moyens ne devant pas gêner l'introduction du manchon dans le goulot ou être détériorés lors de cette introduction.

Egalement, en position de non-utilisation ce manchon doit assurer la fermeture étanche du bidon à l'aide d'un bouchon et, en outre, lors du débouchage

9

du bidon, le manchon doit commencer à se dégager du flacon pour en faciliter sa mise en position d'utilisation puis assurer un écoulement régulier du liquide, c'est-àdire permettre l'entrée régulière de l'air à l'intérieur du bidon au fur et à mesure de l'écoulement du liquide hors de ce bidon.

5

10

15

20

25

30

35

Or, jusqu'à présent, ces avantages sont obtenus d'une manière imparfaite sur les dispositifs verseurs existants et, en outre, la construction de ces dispositifs est telle qu'ils ne peuvent réunir tous ces avantages sur un même dispositif verseur.

L'invention concerne à cet effet un verseur pour bidon se composant d'un manchon cylindrique creux, ouvert à ses deux extrémités et destiné à être placé à l'intérieur du goulot d'un bidon de manière à être mobile par coulissement entre deux positions extrêmes, des moyens de retenue étant prévus sur la paroi externe du manchon à proximité de ses extrémités pour déterminer ces deux positions extrêmes de coulissement, verseur caractérisé en ce que l'un des moyens de retenue est constitué par des languettes orientées longitudinalement et semi-découpées dans la paroi du manchon, ces languettes présentant sur leur face externe une surépaisseur en forme de dents de scie pour leur accrochage sur le bord intérieur du goulot en empêchant la sortie complète du verseur lors de sa mise en position d'utilisation.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, l'extrémité du manchon comportant les languettes présente un rétreint conique pourvu d'évidements, un de ces évidements étant prévu en regard de chaque extrémité libre des languettes semi-découpées.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le manchon comporte sur son rétreint conique quatre évidements décalés de 90°.

Suivant une autre caractéristique de



l'invention, les moyens de retenue du manchon sur le goulot, pour l'une de ses positions extrêmes, sont constituées par une collerette externe, le bouchon du bidon se vissant sur la face externe du goulot et comportant intérieurement, à la périphérie de son fond, une rainure annulaire à l'intérieur de laquelle vient se loger la collerette.

5

10

15

25

35

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le manchon est monté coulissant à l'intérieur d'une bague, elle-même fixée à l'intérieur du goulot par ses propres moyens de retenue, ces moyens de retenue comprenant, à l'une des extrémités de la bague, une collerette externe s'appuyant sur le goulot et à l'autre extrémité de la bague des languettes se terminant par des crochets extérieurs.

L'invention est représentée à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

- la figure 1 est une vue latérale d'un manchon conforme à l'invention,
- la figure 2 est une coupe suivant A-A du manchon de la figure 1 placé sur le goulot d'un bidon,
 - la figure 3 est une vue de dessous d'un autre mode de réalisation du manchon,
 - la figure 4 est une vue partielle en coupe axiale d'un autre mode de réalisation du manchon,
 - la figure 5 est une vue en coupe axiale d'un manchon disposé sur le goulot d'un bidon par l'intermédiaire d'une bague,
- la figure 6 est une vue de dessous de la 30 bague de la figure 5,
 - la figure 7 est une demi-coupe latérale de la bague de la figure 6.

Le manchon représenté sur les figures 1 et 2 se compose d'un tube cylindrique creux 1, ouvert à ses deux extrémités, et obtenu par moulage d'une matière

July 1

plastique, ce manchon 1 étant destiné à se loger à l'intérieur du goulot 2₁ du bidon 2 afin de pouvoir coulisser entre deux positions extrêmes constituant les positions d'utilisation et de non-utilisation du manchon.

5

10

30

35

A cet effet, l'extrémité supérieure du manchon l'comporte une collerette externe 4 qui, en position de non-utilisation du manchon, vient s'appliquer contre le rebord du goulot en empêchant ainsi sa chute à l'intérieur du bidon. Lorsque cette collerette est en appui sur le rebord du goulot, le bouchon 3 peut être vissé sur la paroi externe de ce goulot jusqu'à ce que son fond 3 vienne serrer cette collerette contre le rebord du goulot en assurant l'étanchéité.

rement une rainure 3₂ à la périphérie de son fond 3₁, cette rainure 3₂ recevant la périphérie de la collerette 4, de façon que le manchon 1 soit retenu sur le bouchon 3 lors de son dévissage du goulot 2₁ afin que ce manchon se place automatiquement en position d'utilisation lorsque

20 l'on enlève le bouchon 3. Cette rainure pourra être délimitée sur son bord inférieur par l'extrémité supérieure du filet de vissage du bouchon.

Comme on le remarque également sur les figures 1 et 2, le manchon 1 comporte au voisinage de ses extrémités, des portions $\mathbf{1}_1$ et $\mathbf{1}_2$ de diamètre élargi, la zone centrale $\mathbf{1}_3$ étant d'un diamètre légèrement plus faible que le diamètre interne du goulot $\mathbf{2}_1$ afin de faciliter le coulissement du manchon, les zones d'extrémité $\mathbf{1}_1$ et $\mathbf{1}_2$ étant au contraire d'un diamètre légèrement supérieur au diamètre interne du goulot afin de coopérer au maintien étanche du manchon dans l'une ou l'autre de ses positions d'utilisation ou de non-utilisation.

L'extrémité inférieure du manchon l est pourvue d'un rétreint conique 5 se terminant par une collerette interne $\mathbf{5}_1$ qui délimite un orifice d'extrémité $\mathbf{5}_2$

Ory

pour l'écoulement du liquide. Du fait de ce rétreint 5 et de la collerette 5_1 , la section de l'orifice 5_2 est plus faible que celle de l'orifice opposé 4_1 , ce qui contribue à obtenir un écoulement régulier du liquide hors du bidon.

A proximité de cette extrémité inférieure, le manchon comporte également des languettes semi-découpées 6, venues de moulage avec le manchon et orientées suivant l'axe de ce manchon, ces languettes 6 comportant sur leur face externe une surépaisseur en dents de scie 6 destinée à assurer la retenue du manchon sur le goulot du bidon dans sa position d'utilisation.

10

20

25

30

La zone conique 5 de l'extrémité inférieure du manchon comporte des évidements 7 destinés à coopérer à un écoulement régulier du liquide hors du bidon, certains de ces évidements 7₁ étant formés en regard de l'extrémité libre des languettes semi-découpées 6.

Dans cette construction, les languettes 6 peuvent s'effacer à l'intérieur du manchon lors de sa mise en place à l'intérieur du goulot 2₁ et reprendre ensuite leur position initiale. Du fait de ces languettes escamotables, le manchon 1 peut être réalisé en matière plastique suffisamment rigide pour garantir une bonne étanchéité du manchon par rapport au goulot dans la position d'utilisation de ce manchon.

Par ailleurs, l'extrémité conique 5 pourvue des évidements 7 en coopération avec l'orifice d'extrémité $\mathbf{5}_2$ dont la section est plus faible que celle de l'orifice opposé $\mathbf{4}_1$, détermine un écoulement régulier du liquide du fait que l'air peut pénétrer de manière continue à l'intérieur du bidon par celui des orifices 7 qui est situé au niveau le plus élevé, compte tenu de l'inclinaison du bidon et du manchon.

Afin d'éviter de manière plus sûre l'éjection du manchon hors du goulot soit lors de l'extraction du

9

manchon à l'aide du bouchon 3, soit lors du versement du contenu du bidon, il a été prévu de rigidifier les lanquettes 6 tout en maintenant la déformation de ces languettes indépendante du manchon.

5

10

15

20

25

Ainsi, suivant la figure 3, les deux languettes diamétralement opposées 6 sont réunies par une cloison 8 venue de moulage avec le manchon et qui est susceptible de se cintrer latéralement lors de l'enfoncement du manchon dans le goulot afin de permettre aux surépaisseurs 6 des languettes 6 de s'effacer à l'intérieur du manchon. Après la mise en place du manchon, la cloison 8 revient automatiquement en position initiale du fait de son élasticité afin d'empêcher l'éjection intempestive du manchon hors du goulot et d'assurer la séparation du bouchon et du manchon.

Suivant le mode de réalisation de la figure 4, un résultat similaire est obtenu en reliant latéralement, par des rebords 6_2 , l'extrémité libre des languettes 6 au manchon 1. Ces rebords 6_2 sont, de même que la cloison 8, obtenus directement lors du moulage du manchon et permettent aux languettes 6 de se déformer vers l'intérieur sans entraîner de déformation permanente du manchon.

Le manchon 1 au lieu d'être inséré directement dans le goulot 2₁ du bidon 2 pourra être introduit à l'intérieur d'une bague 9, elle-même préalablement mise en place à l'intérieur du goulot 2₁.

Un tel exemple est représenté sur les figures 5, 6 et 7.

Dans ce cas, la bague 9 disposée entre le goulot et le manchon, est pourvue de ses propres moyens de retenue sur le goulot 2₁ et comporte à cet effet une collerette externe 9₁ à l'une de ses extrémités, et des languettes 9₂ à son autre extrémité. Les languettes 9₂ comportent à leur extrémité libre des crochets extérieurs 9₃ destinés à venir en prise sur l'extrémité interne du

goulot 21.

5

10

Cette bague 9 est réalisée en une seule pièce par moulage d'une matière plastique et les languettes 9₂ sont réalisées de manière qu'au repos elles soient inclinées vers l'axe de la bague.

Cette disposition permet de faciliter l'introduction de la bague à l'intérieur du goulot, les crochets 9₃ venant en prise sur l'extrémité intérieure du goulot lors de l'introduction, dans cette bague 9, du manchon 1.

gul

REVENDICATIONS

manchon cylindrique creux (1), ouvert à ses deux extrémités et destiné à être placé à l'intérieur du goulot (2₁) d'un bidon (2) de manière à être mobile par coulissement entre deux positions extrêmes, des moyens de retenue étant prévus sur la paroi externe du manchon à proximité de ses extrémités pour déterminer ces deux positions extrêmes de coulissement, verseur caractérisé en ce que l'un des moyens de retenue est constitué par des languettes (6) orientées longitudinalement et semi-découpées dans la paroi du manchon, ces languettes présentant sur leur face externe une surépaisseur en forme de dents de scie (6₁) pour leur accrochage sur le bord intérieur du goulot, en empêchant la sortie complète du verseur lors de sa mise en position d'utilisation.

5

10

15

20

25

30

35

- 2) Verseur conforme à la revendication 1, caractérisé en ce que l'extrémité du manchon comportant les languettes (6) présente un rétreint conique (5) pourvu d'évidements (7), un de ces évidements étant prévu en regard de chaque extrémité libre des languettes semidécoupées (6).
- 3) Verseur conforme à la revendication 2, caractérisé en ce que le manchon comporte sur son rétreint conique quatre évidements décalés de 90°.
- 4) Verseur conforme à la revendication 2, caractérisé en ce que les languettes semi-découpées (6) sont reliées l'une à l'autre, à l'intérieur du manchon (1) par une cloison (8) venue de moulage avec le manchon et ses languettes.
- 5) Verseur conforme à la revendication 2, caractérisé en ce que les languettes semi-découpées sont reliées latéralement à la paroi du manchon par des rebords (6₂) venus de moulage avec le manchon et ses languettes.

Om

6) Verseur conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de retenue du manchon sur le goulot, pour l'une de ses positions extrêmes, sont constitués par une collerette externe, le bouchon du bidon se vissant sur la face externe du goulot et comportant intérieurement, à la périphérie de son fond, une rainure annulaire (3₂) à l'intérieur de laquelle vient se loger la collerette (4).

5

- 7) Verseur conforme à l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le manchon (1) est monté coulissant à l'intérieur d'une bague (9), elle-même fixée à l'intérieur du goulot (2₁) par ses propres moyens de retenue, ces moyens de retenue comprenant, à l'une des extrémités de la bague, une collerette externe (9₁) s'appuyant sur le goulot et à l'autre extrémité de la bague des languettes se terminant par des crochets extérieurs.
- 8) Verseur conforme à la revendication 7, caractérisé en ce que la bague (9) et ses languettes (9₂)
 20 sont réalisées par moulage d'une matière plastique, les languettes étant inclinées sur l'axe de la bague afin d'écarter lors de l'introduction du manchon (1) les crochets (9₃) des bagues venant alors en prise avec le goulot du bidon.

h

Fig.1 Fig. 2143704 13-12-6 -12 61 61 511 52 Fig. 4 Fig. 3 61_ 71 6 11. 62. 62 51

Fig. 5

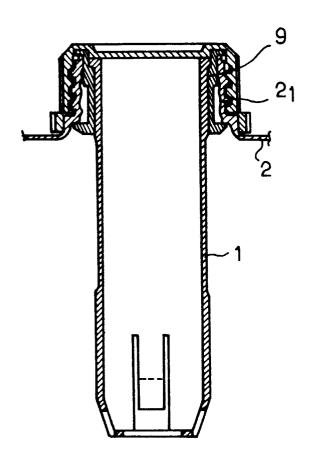


Fig.6

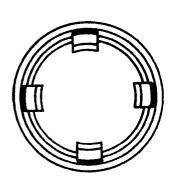


Fig. 7